FORMATION

Programme de Formation

La réglementation prudentielle et ses évolutions : accords du Comité de Bâle au règlement européen CRR/CRR3

Organisation

Durée : 7 heures

Mode d'organisation : Présentiel

Contenu pédagogique

Public visé

Juristes de banques

Avocats

Comptables

Contrôleurs de gestion

Objectifs pédagogiques

- Connaitre les éléments clés de la réglementation prudentielle
- Connaitre les différents indicateurs et ratios réglementaires
- Connaitre les futures évolutions et en comprendre les enjeux.

Description

Depuis la crise économique et financière de 2008, la réglementation prudentielle s'est considérablement développée, permettant de renforcer la solvabilité des banques. Mais cette règlementation est également utilisée comme un levier pour contraindre la gestion des banques au quotidien (caractéristiques des opérations, gestion des risques, …). Dans ce contexte, il est essentiel que l'ensemble des professionnels puissent appréhender les enjeux de cette réglementation et au-delà, les interactions avec les différents métiers et fonctions de la banque.

1. Présentation de la réglementation Prudentielle

1.1 L'évolution de la réglementation au regard des crises

1.2 De l'élaboration des normes internationales à leur application en Europe

- Les différents acteurs
- Comment se font les normes ?

1.3 Interactions du prudentiel avec les activités bancaires

2. Pilier 1 : état de la réglementation

2.1 Le Single Rulebook

2.2 Les exigences au titre de la supervision :

- Les fonds propres prudentiels,
- Les ratios de solvabilité et actifs pondérés,

- Le ratio de levier,
- Les ratios de liquidité,
- Les grands risques.

2.2 Les exigences au titre de la résolution

3. Évolutions réglementaires : en route vers Bâle 4 ?

- Enseignements de la crise COVID
- CRR3 et les enjeux de la transposition des accords de Bâle finalisés
- Les nouveaux risques (cyber, ESG, …)

Prérequis

Cette formation ne nécessite pas de Prérequis.

Modalités pédagogiques

Formation interactive et pratique : présentation théorique, cas pratiques, quizz, analyses de bonnes pratiques

Moyens et supports pédagogiques

Remise du support pédagogique aux stagiaires

Modalités d'évaluation et de suivi

Un questionnaire préalable ainsi qu'une auto-évaluation d'entrée sont envoyés aux participants en amont de la formation pour mesurer leur niveau de maîtrise et permettre au formateur d'adapter sa pédagogie

Signature d'un émargement par les participants et le formateur afin de justifier l'assiduité de chacun (émargement électronique)

Recueil à l'oral des besoins par le formateur au démarrage de la formation

Echange en fin de formation entre les participants et le formateur pour valider que la formation a bien répondue aux attentes des participants et que les objectifs pédagogiques ont été atteints

Un questionnaire d'évaluation (auto-évaluation sortie de formation) est envoyé aux participants pour mesurer l'acquisition des compétences à l'issue de la formation

Un formulaire de satisfaction est rempli par les participants à l'issue de la formation pour recueillir leurs satisfactions et mesurer la qualité de la formation assurée.

Une attestation est délivrée à l'issue de la formation